Aux:

Juges, Maîtres-conseillers/Auxilliaires, Juges de Première Instance, tribunaux des Îles, aux fonctionnaires des tribunaux et au personnel de soutien des tribunaux, aux membres de la profession juridique (avocats publics et privés) et aux utilisateurs des tribunaux

Un protocole à l'approche d'un cyclone tropical

Il existe trois niveaux d'avertissements de cyclones tropicaux, également connus sous le nom d'alertes couleur, qui sont largement publiés au Vanuatu en cas d'approche d'une tempête tropicale. J'expose par la présente à tous les praticiens du droit et au personnel de la Cour ce que ces avertissements signifient en ce qui concerne le fonctionnement des tribunaux de première instance, des tribunaux des îles, de la Cour suprême et du greffe.

Niveau un : Alerte bleue

Un cyclone devrait affecter Vanuatu dans les 24 heures – SOYEZ PRÊT car les vents de force de coup de vent commenceront dans les 24 heures.

Pendant qu'une alerte bleue est en place, tous les tribunaux et le greffe de la Cour suprême continueront de fonctionner normalement pendant la journée de travail.

Niveau deux : Alerte jaune

Un cyclone est prévu dans les 12 heures – PRÉPAREZ-VOUS, AGISSEZ MAINTENANT car les vents de force de coup de vent commenceront dans les 12 heures

Pendant qu'une alerte jaune est en place, les tribunaux et le greffe de la Cour suprême fermeront immédiatement et resteront fermés jusqu'à 2 heures après la réduction du niveau d'alerte. Par la suite, les opérations reviendront à la normale.

Niveau trois : Alerte rouge

Un cyclone est imminent – RESTEZ À L'ABRI OU DANS UN ENDROIT SÛR

Pendant qu'une alerte rouge est en place, les tribunaux et le greffe de la Cour suprême resteront fermés. Le niveau d'alerte peut être réduit au niveau deux, auquel cas le greffe des tribunaux et de la Cour suprême restera fermé jusqu'à 3 heures après que le niveau a été réduit au niveau un ou qu'il n'y a plus d'alerte en place. Dans le cas où la réduction ou la suppression des niveaux d'alerte se produit après 14 heures, les opérations normales reprendront à partir du lendemain.

Dans des circonstances exceptionnelles en raison de la dévastation causée, je me réserve la possibilité de prolonger la durée des fermetures de tribunaux et de greffes pendant que le nettoyage et les réparations sont entrepris. Dans ce cas, l'annonce d'une telle prolongation sera largement diffusée.

J'introduis ce protocole afin qu'il n'y ait pas de confusion au sein de la communauté juridique et des utilisateurs de la Cour quant à ce que chaque niveau d'alerte signifie par rapport au fonctionnement des tribunaux et du greffe de la Cour suprême. Si vous avez des questions concernant le présent Protocole ainsi que des questions qui se posent pendant une tempête tropicale, veuillez communiquer avec le Greffier en chef de la Cour suprême au numeros suivants:

(00678 26715). (00678 7744060).

Vincent Lunabek
Président de la Cour Suprême
27 mai 2022